

Génocide des Tutsi du Rwanda : Hubert Védrine perd son procès

Jean-François Dupaquier

Afrikarabia, 15 mai 2024

Hubert Védrine est-il un négationniste ? Pour l'avoir affirmé dans une interview à *Mediapart*, le journaliste et écrivain Patrick de Saint-Exupéry était accusé de diffamation par l'ancien secrétaire général de l'Elysée. Le tribunal judiciaire de Paris a estimé que ses propos n'étaient pas diffamatoires, car relevant d'un « *débat d'idées* ». Hubert Védrine est également débouté de sa plainte conjointe contre Edwy Plenel, alors directeur de *Mediapart*, et contre sa journaliste Valentine Oberti.

« Hubert Védrine se fait plus que le relai de sa thèse [du double génocide], il s'en fait le petit propagandiste. [...] Oui, évidemment. Enfin pour moi, il n'y a aucune discussion. C'est un négationniste ».

Ce 3 mars 2001, Patrick de Saint-Exupéry est interviewé en mode vidéo par Valentine Oberti, journaliste de *Mediapart* qui anime l'émission « A l'air libre ». Il est venu parler de son dernier livre *La Traversée* (Ed. Les Arènes).

Patrick de Saint-Exupéry y relate avoir parcouru la République Démocratique du



Avant l'audience, de gauche à droite Dafroza Gauthier, Alain Gauthier et Edwy Plenel © JFD

Congo (RDC) à la recherche du prétendu « *double génocide* ». En auraient été victimes des Hutu après la victoire du Front Patriotique Rwandais (FPR) de Paul Kagame, marquant la fin du génocide contre les Tutsi et la fuite du Rwanda des « *génocidaires* » en 1994. Saint-Exupéry a trouvé des traces de massacres, mais rien qui s'apparente à un génocide.

Patrick de Saint-Exupéry : Hubert Védrine dans une « Pour moi, il n’y a aucune défense intransigeante de discussion. C’est un négationniste » François Mitterrand

Patrick de Saint-Exupéry connaît bien le sujet. L’ancien grand reporter du *Figaro*, couronné du prix Albert Londres, est l’un des premiers journalistes à avoir documenté le rôle de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda (environ 1 million de morts entre le 6 avril et le 15 juillet 1994). Sa série de révélations début 1998 dans *Le Figaro* avait entraîné la création d’une Mission d’information parlementaire sur l’intervention militaire de la France au Rwanda. La Mission était présidée par un admirateur de François Mitterrand et allié d’Hubert Védrine, l’ancien ministre de la Défense Paul Quilès.

Ce dernier avait habilement édulcoré les conclusions critiques des parlementaires. Peine perdue. Année après année, des documents et témoignages s’accumulent pointant la responsabilité de François Mitterrand et de son entourage élyséen dans le soutien militaire, moral et politique à un régime préparant le génocide des Tutsi. Hubert Védrine, à l’époque secrétaire général de l’Élysée, a pris la relève de Paul Quilès dans une défense intransigeante de François Mitterrand et, évidemment, de son propre rôle à ses côtés.

Les accusations de Patrick de Saint-Exupéry, confirmées en 2021 par la commission d’historiens présidée par Vincent Duclert, avaient valu au grand reporter une avalanche de procès. Son livre *Complices de l’inavouable* (Ed. Les Arènes) a hérissé les officiers supérieurs ayant choisi d’assumer la politique insensée menée par l’Élysée au Rwanda entre 1990 et 1994. En quinze ans, l’auteur a été traîné en audiences une quarantaine de fois, et a gagné presque à tous les coups.

Le ministère de la Défense n’en a pas moins financé les avocats de tous les plaignants, sans regarder à la dépense, au nom de la « *défense fonctionnelle* » de ses officiers supérieurs. Personne n’a dit aux contribuables français qu’ils ont déboursé des centaines de milliers, voire plusieurs millions d’euros pour harceler un journaliste. Sans qu’un parlementaire ose interroger le gouvernement sur cette anomalie, sans que la Cour des comptes s’en émeuve. Patrick de Saint-Exupéry a été la cible d’un harcèlement judiciaire sans précédent historique. Même l’affaire Dreyfus, si riche en chicaneries, ne peut servir de référence.

Patrick de Saint-Exupéry, cible d'un harcèlement judiciaire sans précédent

Loin de l'intimider, cette campagne de harcèlement a dopé Patrick de Saint-Exupéry. Le 3 mars 2001, devant les caméras de *Mediapart*, il accusait Hubert Védrine, l'ancien secrétaire général de l'Élysée (de 1991 à 1995) sans édulcorer ses mots : « *C'est quelqu'un qui [...] use d'une parole d'autorité avec... un pseudo aplomb et une arrogance parfois absolument incroyable. [...] et qui vous énonce des comment dire... des... des supposées évidences [...] l'air de ne pas y toucher et qui en fait, fait tout pour que personne ne puisse rien comprendre et qui, de fil en aiguille, [...] se retrouve presque dans un rôle à la Faurisson.* »

Patrick de Saint-Exupéry ajoute à l'intention des auditeurs ne sachant qui est Faurisson : « *Négationniste de la Shoah, mais moi, une comparaison Védrine-Faurisson, [ne] me choquerait pas. Enfin, [ne] me choque pas.* »

« Une comparaison Védrine-Faurisson [ne] me choque pas »

Le magazine en ligne *Afrique XXI*, relayé par *Mediapart*, résuma par la suite l'interview : « *Selon Patrick de Saint-Exupéry, Hubert Védrine est un "négationniste", qu'il compare à Robert Faurisson (négationniste de la Shoah). Il lui reproche de relayer depuis trente ans la thèse du "double génocide". Pour*

lui, les propos de l'ancien ministre sont même comparables à ceux de Théoneste Bagosora, le "cerveau" du génocide, qui a nié son existence durant son procès au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), admettant du bout des lèvres "des massacres excessifs". »

Effectivement, Patrick de Saint-Exupéry en avait remis une couche dans l'interview vidéo de *Mediapart* : « *Arusha [la ville de Tanzanie où siégeait le Tribunal pénal international pour le Rwanda – TPIR] était le... tribunal du génocide des Tutsi du Rwanda. Un des principaux accusés d'Arusha s'appelle le colonel Théoneste Bagosora. Qu'est-ce que disait le colonel Théoneste Bagosora pour se défendre ? Il refusait de parler de génocide, il voulait parler de massacres excessifs. "Non, moi j'ai pas fait le génocide. On a peut-être fait des massacres excessifs". Védrine, Bagosora, c'est la même chose !* »

« Védrine, Bagosora, c'est la même chose ! »

L'avocat d'Hubert Védrine dénonce « *ces propos comportant des allégations ou imputations susceptibles de porter atteinte [à] l'honneur ou à la considération de M. Hubert Védrine* ». Il dépose plainte pour diffamation publique envers un particulier. Trois ans s'écoulaient avant que la plainte soit audiencée.

L'affaire est plaidée le 25 mars dernier devant les juges de la XVII^e chambre du tribunal judiciaire de Paris. La défense de Patrick de Saint-Exupéry, celle d'Edwy Plenel et celle de Valentine Oberti mettent en avant

la frénésie de plaintes déposées par Hubert Védrine. Les plus récentes contre l'expert-militaire Guillaume Ancel, ex-lieutenant-colonel ayant servi au Rwanda, contre la docteure Annie Faure, ex-humanitaire au Rwanda, puis à présent contre trois journalistes de renom. Sans oublier de mentionner les propos plus qu'ambigus d'Hubert Védrine contre l'historien Vincent Duclert et le travail sa commission mandatée par le président de la République en 2019 pour examiner toutes les archives françaises sur le rôle de Paris au Rwanda. Une commission qui, en 2021, avait conclu aux « *responsabilités lourdes et accablantes* » de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda.

Revenir aux « *responsabilités lourdes et accablantes* » de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda

A la barre du tribunal, Hubert Védrine affirme ne pas avoir « *une doctrine de poursuite* » mais que « *trop, c'est trop* », raison pour laquelle il attaque pour « *complicité de diffamation publique envers particulier* » le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, le directeur de *Mediapart* ainsi que l'intervieweuse. Le numéro 2 de l'Élysée sous François Mitterrand se garde d'employer l'expression brutale et contestée par tous les historiens sérieux de « *double génocide* ». Il se contente de l'euphémiser, de soutenir tous ceux qui l'emploient et de traîner dans la boue les journalistes qui

le critiquent (voir l'article de Michael Pauron « Génocide des Tutsis : Hubert Védrine, le bâillon en bandoulière » dans le magazine en ligne *Afrique XXI*).

L'invention de la thèse du « double génocide »

Revenons trente ans en arrière. La thèse du double génocide semble avoir été « soufflée » à François Mitterrand dès l'été 1994 par Jacques Pilhan, alors son incontournable conseiller en communication et par ailleurs ami intime d'Hubert Védrine. Cette idée farfelue mais très médiatique d'un « *double génocide* » arrive au bon moment : François Mitterrand est accusé de tous côtés d'avoir mené une politique aveugle, voire criminelle au Rwanda. Il s'en défend.

Depuis lors, Hubert Védrine n'a de cesse de promouvoir ce Storytelling, poussant sous les feux de la rampe des polémistes plus que douteux, Pierre Péan, Judi Rever, Charles Onana, etc. Les chiffres les plus abracadabrants circulent dans la série de colloques négationnistes organisés par Hubert Védrine et son ami Alain-Francis Guyon au Sénat entre 2007 et 2019 : deux, quatre, dix millions de Hutu rwandais et de Congolais tués à l'instigation du Président rwandais... 10 millions de morts ? Saluons la performance : 0% de preuves, 100% de com'.

Double génocide? 0% de preuves, 100% de com'. Saluons la performance

Cependant, devant la XVII^e Chambre du Tribunal judiciaire de Paris, l'ex-numéro 2 de l'Élysée se garde d'avaliser tous ces délires. Hubert Védrine se pose en victime d'une cabale de journalistes français mal-intentionnés. Il a laissé à ses amis, tel Pierre Péan, le soin de les traîner dans la boue ou de les qualifier « *d'anti-France* ». Sauf que, tenaillé par la passion, il lui arrive de mettre la main à la pâte.

Dans les colonnes la revue d'extrême-droite *Éléments pour la civilisation européenne*, plus communément appelé *Éléments*, édition du 29 mai 2021, l'ancien secrétaire général de l'Élysée s'est lâché. Il a récusé avec force les accusations qui ont été lancées par « *tous les gauchistes en folie de la place de Paris pour régler leurs comptes avec François Mitterrand, la V^e République et la France comme puissance* ».

Aucun journaliste n'a poursuivi Hubert Védrine pour diffamation

Hubert Védrine leur reproche d'être appuyés par certains médias, en particulier « *Le Monde, [qui] n'a jamais donné une seule fois la parole à des auteurs qui défendent une autre thèse que celle en cours officiellement à Kigali* » et qui serait l'« *une des plus grandes*

fake news lancées contre notre pays depuis la guerre froide ».

En résumé, ceux qui critiquent le rôle de François Mitterrand et de son entourage au Rwanda sont plus ou moins des agents de l'étranger. Hubert Védrine les accuse d'être allés chercher leur récompense à Kigali, des mains de Paul Kagame. Il en accuse quelques-uns nommément. Ceux-ci ne sont pas chicaniers. Aucun journaliste n'a poursuivi Hubert Védrine pour diffamation. Jusqu'aujourd'hui.

Hubert Védrine était désigné le président de la République n° 2

Lorsqu'il ne présente pas l'intervention de la France au Rwanda comme exemplaire, Hubert Védrine minimise son propre rôle dans ce dossier, se qualifiant de simple observateur, peu averti du sujet. Pourtant, l'historien Vincent Duclert, qui mène toujours des investigations depuis la remise du rapport de sa commission au président de la République en 2021, a une tout autre perception.

Dans son récent ouvrage *La France face au génocide des Tutsi. Le grand scandale de la Ve République* (Ed. Taillandier, 2024), Duclert observe que « *minimiser son pouvoir en 1994 est un autre point de la stratégie de l'ancien secrétaire général de l'Élysée* ». Selon l'historien, qui s'appuie sur une série de documents officiels, Hubert Védrine « *était pourtant le deuxième destinataire des télégrammes [concernant le Rwanda] après le président de la République* ». Hubert Védrine était même

désigné dans ces documents comme le destinataire « PR2 », « PR1 » étant le chef de l'État.

Ce PR2, « *identifié comme l'autorité à qui l'information sur le Rwanda doit parvenir* », était en quelque sorte le président de la République *bis*. On comprend mieux son acharnement à défendre le rôle de François Mitterrand au Rwanda. Son propre bilan – si le mot « *propre* » est pertinent ici...

Un « PR2 » cauteleux et doloriste

Ce lundi 25 mars 2024, cauteleux et doloriste devant les juges de la XVII^e chambre, Hubert Védrine semble avoir oublié son agitation ordinaire pour intimider les rédactions qui ne partagent pas ses éléments de langage sur le génocide des Tutsi. Oublié ses lettres aux directeurs de journaux, ses demandes pressantes de droits de réponse ou ses procès. Le tout formant un impressionnant faisceau d'intimidations. Car quand il ne porte pas plainte lui-même contre des journalistes, comme ce 25 mars contre Patrick de Saint-Exupéry, Edwy Plenel et Valentine Oberti, d'autres s'en chargent.

Ainsi l'ancien ministre des Affaires étrangères du Rwanda, Jean-Marie-Vianney Ndagijimana, invité habituel des colloques négationnistes d'Hubert Védrine au Sénat. Lui non plus ne se considère pas comme négationniste. Il a poursuivi pour diffamation l'historien Jean-Pierre Chrétien et le journaliste Jean-François Dupaquier [auteur de cet

article] devant le tribunal correctionnel de Rouen. Il a été débouté en première instance comme en appel.

Série de procès contre des journalistes

Le 13 mars 2023, c'est au tour des journalistes Benoît Collombat (cellule d'investigation de Radio France) et Laurent Larcher (*La Croix*) d'être poursuivis par Guillaume Victor-Thomas, un ancien employé de la société Spairops, soupçonnée d'avoir acheminé des armes aux génocidaires en août 1994 grâce à des avions de l'armée française pendant l'opération Turquoise.

Michael Pauron d'*Afrique XXI* qui a suivi les débats, écrit[1] : « *La question des livraisons d'armes par la France était au cœur [de cette] audience devant le tribunal de Paris, sur laquelle l'ombre d'Hubert Védrine planait déjà. [...] Les deux journalistes avaient publié les propos d'un humanitaire qui soutient avoir été le témoin de ces livraisons et avoir recueilli les confessions du salarié de Spairops.* »

Charles Onana, une des références d'Hubert Védrine

Michael Pauron poursuit : « *Hubert Védrine n'était pas présent physiquement à l'audience, mais il a été entendu via une attestation fournie par l'avocat de l'accusation, Nicolas Salomon. Dans celle-ci, l'ancien secré-*

taire général de l'Élysée est questionné sur sa connaissance des ventes d'armes de la France en 1994 : "Je n'ai eu connaissance d'aucune livraison d'armes de l'État français aux FAR [Forces armées rwandaises – ndlr] pendant le génocide", affirme-t-il dans ce document. »

Le plaignant bénéficie aussi de la contribution d'une des références d'Hubert Védrine, le nommé Charles Onana. Un personnage pour le moins sulfureux. Ce polémiste franco-italo-camerounais qui s'était dévoué en faveur des prévenus d'Arusha (dont il a relayé les thèses dans plusieurs livres), a été mis en examen en 2022 pour « *contestation publique de l'existence de crime contre l'humanité* ».

Charles Onana mis en examen pour « contestation publique de l'existence de crime contre l'humanité »

En octobre 2019, sur la chaîne d'information LCI, Onana avait déclaré qu'« *entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsi, ni contre quiconque* ». Actuellement, Onana est occupé à vitupérer contre les Tutsi congolais qui, selon lui, ne sont pas Congolais. Refrain connu pour ce spécialiste autoproclamé[2]. Pas plus que l'attestation d'Hubert Védrine, les assertions fantaisistes et décousues de Charles Onana n'ont convaincu les juges du sérieux de la plainte contre Benoît Collombat et Laurent Larcher. Guillaume Victor-Thomas a été débouté. Il n'a pas fait appel.

À l'audience le 25 mars dernier, Edwy Ple-

nel s'est longuement expliqué sur le rôle de l'Élysée au Rwanda, qu'il a découvert en 1994 au moment où il devenait le directeur de la rédaction du *Monde*. Il soutient les déclarations de Patrick de Saint-Exupéry et rappelle que la liberté d'expression est un droit absolu. La faculté d'ouvrir un débat sur un sujet aussi important ne peut être l'objet d'une censure.

Edwy Plenel : « la liberté d'expression est un droit absolu »

Edwy Plenel se réfère aux conclusions du « Rapport Duclert » sur les « *responsabilités lourdes et accablantes* » de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda. Des responsabilités reconnues par Emmanuel Macron à Kigali en 2021. Par ailleurs, le « Rapport Muse » produit par des experts américains et publié en 2021 quelques jours après le Rapport Duclert, avait conclu que le soutien de Paris au régime Habyarimana « *avait rendu possible un génocide prévisible* ».

Michael Pauron, de la revue en ligne *Afrique XXI*, a résumé la fin de l'intervention d'Edwy Plenel : « *Depuis trente ans, l'ancien secrétaire général de l'Élysée multiplie les actions en justice mais aussi les interventions médiatiques dès lors qu'il est mis en cause dans la gestion du dossier rwandais en 1994. Et qu'il n'hésite pas à lancer de fausses accusations contre des journalistes.* »[3].

Ayant encore semble-t-il un minimum de prudence sinon de bon sens, Hubert Védrine n'a pas insinué qu'Emmanuel Macron serait,

pour les mêmes agissements, un agent de l'étranger.

Pour Hubert Védrine, Emmanuel Macron est-il lui aussi un agent de l'étranger ?

Patrick de Saint-Exupéry avait choisi de ne pas apparaître au procès où ces dernières années sa présence semblait électriser les débats. Pour sa défense, il a cité Dafroza Gauthier, cofondatrice du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR). Dans une intervention chargée d'émotion, elle a apporté un témoignage personnel et argumenté, soulignant la souffrance des rescapés confrontés au discours négationniste. Et relevé l'apparente indifférence d'Hubert Védrine qui, depuis trente ans, n'a jamais eu un mot de compassion pour les victimes.

Les débats ont duré tout l'après-midi.

Dans ses réquisitions, le ministère public n'a conservé que le premier chef d'accusation (sur les cinq citations relevées par Hubert Védrine), estimant les quatre suivants trop imprécis pour être fondés. Ce premier chef est la phrase : « *Hubert Védrine se fait plus que le relais de cette thèse [du double génocide], il s'en fait le petit propagandiste* ».

Pour le directeur et la journaliste de *Mediapart* également accusés, le ministère public demandait la relaxe.

« Les propos poursuivis ne peuvent [...] être considérés comme diffamatoires, même s'ils sont péjoratifs »

Le tribunal correctionnel de Paris a estimé dans son jugement que « *les propos poursuivis ne peuvent [...] être considérés comme diffamatoires, même s'ils sont péjoratifs et peuvent de ce fait légitimement déplaire à la partie civile* ». Les juges y ont vu « *un jugement de valeur* » et « *une appréciation purement subjective dont la pertinence peut être librement discutée dans le cadre d'un débat d'idées mais dont la vérité ne saurait être prouvée* ». Pour le tribunal, Patrick de Saint-Exupéry n'est pas sorti du cadre de la liberté d'expression.

M^e Vincent Toledano, l'avocat de Patrick de Saint-Exupéry, s'est félicité de ce jugement : « *Le tribunal a fait justice de la tentative du gardien du temple méditerranéen, reconverti dans le conseil aux entreprises [Hubert Védrine est à présent avocat], de bâillonner tout discours critique sur le jeu trouble de l'Élysée de 1990 à 1994* ».

[1] Accessible sur <https://www.mediapart.fr/journal/international/080424/gdes-tutsis-hubert-vedrine-le-baillon-en-bandouliere>

[2] Après avoir donné une série de conférences en RDC au mois de mars dernier, Charles Onana a été accusé par l'organisation congolaise Collectif contre le racisme d'« *exacerber la haine ethnique, le rejet de l'autre et*

la légitimation de la remise en cause de la citoyenneté congolaise dont les membres de la minorité tutsie congolaise sont déjà victimes depuis plusieurs années et qui se sont amplifiés ces dernières années ». « *Ses ouvrages controversés sont pourtant cités par Hubert Védrine comme des références* », rappellent *Afrique XXI* et *Mediapart*. Notamment dans

un courrier envoyé à *Afrique XXI* le 3 novembre 2023, après la publication d'un article critiquant son omniprésence dans les médias français.

[3] <https://mcinformactions.net/genocide-des-tutsis-hubert-vedrine-le-baillon-en-bandouliere>